

de 28 mars 2008

Le vingt huit mars deux mil huit le conseil municipal régulièrement convoqué s'est réuni en session ordinaire à la mairie sous la présidence de Monsieur Raymond BORDERON Maire.

Présents : Mr R BORDERON – Mme J GROUSSIN-DESNOUAILLES – Mr F ALLARY – Mr A JOSEPH – Mr G JOSEPH – Mme K DOUGLAS – Mr A FERRET – Mr B BOURREAU – Mme Y BERGER – Mr R BONHOMME – Mme B TRALBOUX
Madame Brigitte Tralboux a été élu secrétaire

Ordre du jour : Travaux de rénovation logement social de l'ancienne école

Monsieur Allary Francis, deuxième adjoint, présente à l'assemblée délibérante le projet de travaux de rénovation au logement social de l'ancienne école qui se décomposera en 7 lots suivants :

- Lot N°1 : Mise à niveau du rez-de-chaussée : sol béton et carrelage
- Lot N°2 : installation d'un chauffage
- Lot N°3 : menuiseries
- Lot N°4 : doublage, isolation
- Lot N°5 : électricité
- Lot N°6 : plomberie, sanitaire
- Lot N°7 : peinture

Monsieur Allary a estimé la totalité des travaux à environ 40 000 euros TTC : cette somme sera inscrite au budget primitif 2008.

Après en avoir délibéré à l'unanimité des présents, le conseil municipal :

- Décide de réaliser les travaux au logement social nommés ci-dessus
- Décide de retenir les critères suivants :
 - Prix, moyens, délais d'exécution, achèvement des travaux
- Charge Monsieur le Maire de lancer le marché en procédure adaptée avec un avis de publicité dans la presse locale et par affichage habituel à la Mairie de Combiers

Ordre du jour : indemnité du Maire

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L.2123-20 et suivant,

Vu le tableau applicable aux communes de moins de 500 habitant, après en avoir délibéré, le conseil municipal à l'unanimité

- fixe l'indemnité du Maire à **17 % de l'indice brut 1015 mensuel au 22 mars 2008.**
- subira automatiquement les variations de traitement indiciaire afférent à l'indice 100.

Ordre du jour : indemnité des adjoints

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L.2123-24 et suivant,

Vu le tableau applicable aux communes de moins de 500 habitant, après en avoir délibéré, le conseil municipal à l'unanimité

- fixe l'indemnité du PREMIER ADJOINT à **2.20 % de l'indice brut 1015 mensuel au 22 mars 2008.**
- fixe l'indemnité de DEUXIEME ADJOINT à **2.20 % de l'indice brut 1015 mensuel au 22 mars 2008**
- fixe l'indemnité du TROISIEME ADJOINT à **2.20 % de l'indice brut 1015 mensuel au 22 mars 2008**
- subiront automatiquement les variations de traitement indiciaire afférent à l'indice 100.

ORDRE DU JOUR : Suppression du poste d'Adjoint Administratif Territorial Principal de Première Classe Création du poste d'Adjoint Administratif Territorial de deuxième classe

Monsieur le Maire informe les membres du Conseil Municipal du départ à la retraite de Madame Lagarde Anne-Marie, Adjoint Administratif Territorial Principal de Première Classe au 30 avril 2008.

Il est donc nécessaire de supprimer son poste d' Adjoint Administratif Territorial Principal de Première Classe, d'une durée hebdomadaire de 10 heures, au 30 avril 2008.

Monsieur le Maire informe que Mademoiselle Laurençon Angéline , adjointe administrative territorial de deuxième classe titulaire sur la Commune de Charras, a été recrutée par voie directe, en tant que titulaire, afin de remplacer Madame Lagarde Anne-Marie au 1^{er} mai 2008.

Il faut donc créer un poste d'adjoint Administratif Territorial de deuxième classe pour une durée hebdomadaire de 10 heures.

A l'unanimité des présents, le conseil municipal :

- **Approuve la suppression du poste d'Adjoint Administratif Territorial Principal de Première Classe d'une durée hebdomadaire de 10 heures au 30 avril 2008**
- **Approuve la création du poste d'adjoint Administratif Territorial de deuxième classe d'une durée hebdomadaire de 10 heures à compter du 1^{er} mai 2008**

ORDRE DU JOUR : Augmentation du temps de travail du poste d'adjoint administratif territorial de deuxième classe

Monsieur le Maire rappelle aux membres du conseil municipal que suite à la création du poste d'adjoint administratif territorial de deuxième classe au 1^{er} mai 2008, et afin d'assurer les diverses tâches administratives, une augmentation du temps de travail serait nécessaire .

Monsieur le Maire, en accord avec Mademoiselle Laurençon Angéline, adjoint administratif territorial de deuxième classe , propose de porter le temps de travail de 10/35 ème à 12/35 ème à compter du 1er mai 2008 ; il demande aux membres du conseil municipal de se prononcer.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité des présents :

- accepte de porter le temps de travail du poste d'adjoint administratif territorial de deuxième classe de 10/35 ème à 12/35 ème à compter du 1^{er} mai 2008.
- charge Monsieur le Maire de solliciter l'avis du Comité Technique Paritaire, sis Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale de la Charente 16000 Angoulême, qui statuera à ce sujet lors de sa prochaine séance

OBJET : Commission communale des impôts directs

Monsieur le Maire rappelle que l'article 1650 du code général des impôts institue dans chaque commune une commission communale des impôts directs présidée par le maire ou par l'adjoint délégué.

Dans les communes de moins de 2000 habitants, la commission est composée de 6 commissaires titulaires et de 6 commissaires suppléants.

La durée du mandat des membres de la commission est identique à celle du mandat du conseil municipal.

Les commissaires doivent être de nationalité française, être âgés de 25 ans au moins, jouir de leurs droits civils, être inscrits aux rôles des impositions directes locales dans la commune, être familiarisés avec les circonstances locales et posséder des connaissances suffisantes pour l'exécution des travaux confiés à la commission et un commissaire doit être domicilié en dehors de la commune.

Lorsque le territoire de la commune comporte un ensemble de propriétés boisées de 100 hectares au minimum, un commissaire doit être propriétaire de bois ou forêts.

La nomination des commissaires par le directeur des services fiscaux a lieu dans les deux mois qui suivent le renouvellement des conseillers municipaux, soit au maximum avant le vendredi 16 mai 2008.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide à l'unanimité des présents plus un pouvoir, pour que cette nomination puisse avoir lieu, de dresser une liste de 24 noms dans les conditions suivantes :

Douze titulaires:

NOM	PRENOM	ADRESSE	COLLEGE REPRESENTE
ALLARY	FRANCIS	LE MOULIN NEUF 16320 COMBIERS	ARTISAN

BORDERON	CHRISTIAN	ROZET 16320 COMBIERS	ARTISAN
CHADEAU	SERGE	CHEZ BERNARD 16320 COMBIERS	ELECTRICIEN
GOURIVEAU	FRANCOIS	CHEZ BERNARD 16320 COMBIERS	ENTREPRENEUR INDEPENDANT
CREPINSEK	KARLI	LES ROUDIERS 16320 COMBIERS	RETRAITE
MAZIERE	RICHARD	LES ROUDIERS 16320 COMBIERS	RETRAITE
BERGER	YVETTE	LE BOURG 16320 COMBIERS	RETRAITE
BONHOMME	ROLAND	CHEZ JOUBERT 16320 COMBIERS	RETRAITE PROPRIETAIRE BOIS/FORETS
ALLARY	JEAN-CLAUDE	LE MOULIN NEUF 16320 COMBIERS	RETRAITE
NASCIET	JEAN-CLAUDE	CHEZ BERNARD 16320 COMBIERS	RETRAITE
CREPINSEK	MARIE-CLAIRE	LES ROUDIERS 16320 COMBIERS	FONCTIONNAIRE
GUILLEMET	PASCAL	LES MONNERIES 16320 COMBIERS	SANS EMPLOI

Douze suppléants:

NOM	PRENOM	ADRESSE	COLLEGE REPRESENTE
AZARD	FRANCIS	CHEZ BERNARD 16320 COMBIERS	EMPLOYE-OUVRIER- SALARIE
FAURE HORS COMMUNE	JEAN-PAUL	LA TERRONIE 16320 EDON	EMPLOYE-OUVRIER- SALARIE PROPRIETAIRE BOIS/FORETS
TARDIF HORS COMMUNE	JEAN-PIERRE	MOULIN DE LAVAU 16320 ROUGNAC	EMPLOYE-OUVRIER- SALARIE PROPRIETAIRE BOIS/FORETS
PHELIPPEAU	MARIEQUE	GRAVECHOUX 16320 COMBIERS	SANS EMPLOI
PHELIPPEAU	LAURENT	GRAVECHOUX 16320 COMBIERS	AGRICULTEUR
HOCQUET	JOSETTE	LA PEYRE 16320 COMBIERS	RETRAITE
BATY	JACQUES	CHEZ BERNARD 16320 COMBIERS	RETRAITE
DEREIX HORS COMMUNE	MARIE-FRANCE	LE CLEDOU 16320 ROUGNAC	RETRAITE PROPRIETAIRE BOIS/FORETS
PERRIER	GUY	ROZET 16320 COMBIERS	RETRAITE
JOSEPH	RICHARD	LA CHAPELIE HAUTE 16320 COMBIERS	RETRAITE
CHAUME HORS COMMUNE	CHRISTIANE	24340 LA ROCHEBEAUCOURT	RETRAITE PROPRIETAIRE BOIS/FORETS
FAURE HORS COMMUNE	RENE	16320 EDON	AGRICULTEUR

Ont signé les membres présents: Berger     